

SOMMAIRE

3 Edito

4 Les Risques Majeurs

5 Les documents ressources

6 L'organisation des secours et de la sauvegarde : qui fait quoi en cas de crise ?

7 Se protéger : mon kit d'urgence

8 Comment êtes-vous alerté en cas de crise ?

9 Risques naturels

10 → Tempête & vents violents

12 → Sécheresse

14 → Canicule

16 → Intempéries hivernales exceptionnelles

18 → Inondation

22 → Séisme

23 → Mouvement de terrain – retrait gonflement argileux

24 Risques technologiques

25 → Risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD)

27 → Risque nucléaire

28 Risques sanitaires

29 → Épidémies

31 → Pollutions

33 → Risque Radon

34 Risques sociétaux

35 → Menace terroriste

36 → Cyberattaque

38 → Grands rassemblements

39 → Interruption durable de l'alimentation en eau potable

41 → Rupture de l'approvisionnement alimentaire

43 → Rupture durable du réseau électrique

45 → Rupture durable des réseaux de communication

46 Comment êtes-vous indemnisé en cas de dommage ?

47 Rappel des consignes de bonne conduite

49 Sites internet et numéros utiles

50 La Réserve Communale de Sécurité Civile



ÉDITO



Nathalie Appéré
Maire de Rennes
Présidente de Rennes
Métropole

Partout dans le monde, où que nous habitons, les dérèglements climatiques et leurs conséquences sont devenus un enjeu majeur. Dans ce contexte, nous devons relever des défis, chaque jour un peu plus grands, pour œuvrer à la prévention des risques et à la sécurité de toutes et tous. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la Ville de Rennes est une ressource essentielle pour sensibiliser chaque habitante, chaque habitant, aux risques potentiels et faciliter la préparation de la population face aux imprévus.



Cyrille Morel
Adjoint délégué
à la Sécurité civile,
à la prévention
des risques,
à la vie nocturne
et à la propreté

Qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, technologiques, ou de toute autre menace potentielle, la connaissance et la transmission d'informations sont les premières étapes vers une préparation efficace.

C'est en comprenant les risques encourus que nous pouvons prendre des mesures concrètes afin de les anticiper et d'en atténuer les conséquences.

Le DICRIM est un outil dynamique qui nous permettra de sensibiliser continuellement les Rennaises et les Rennais aux risques émergents et aux nouvelles stratégies de prévention. Des campagnes d'information régulières et des exercices de simulation renforceront notre capacité collective à réagir de manière adaptée et coordonnée.

La résilience ne peut être atteinte sans la participation active de chaque citoyenne, chaque citoyen, mais également sans une collaboration étroite entre la municipalité, les services d'urgence, les entreprises locales, les organisations territoriales et de l'État.

Ainsi, le DICRIM de la Ville de Rennes n'est pas seulement un document administratif, mais bel et bien un appel à l'action collective. En nous engageant avec volontarisme dans la compréhension des risques et en collaborant étroitement, nous renforçons la sécurité de notre ville et contribuons à bâtir un avenir plus sûr et plus résilient pour toutes et tous.

Soyons informés, préparés et solidaires. Ensemble, nous façonnons un avenir où la sécurité et la protection de chacune, de chacun, est une priorité partagée.

LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

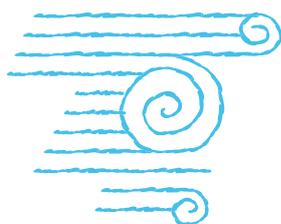
Un risque majeur est la possibilité de survenance d'un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine (aléa) qui peut entraîner des dommages importants et mettre en péril la sécurité des individus, des biens et de l'environnement (enjeux). Ces risques peuvent prendre différentes formes : catastrophes naturelles (inondations, séismes, tempêtes), accidents industriels, pandémies, ou même incidents liés à la sécurité publique.

Qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, ou humaine, ces risques peuvent avoir des conséquences significatives sur nos vies, nos communautés et notre environnement.

Il est donc essentiel de les comprendre, de s'y préparer et d'adopter une approche résiliente.

Face à chacun de ces risques des mesures de surveillance, de prévention, de protection et de gestion ont été mises en place pour limiter les risques de survenance de l'évènement et/ou en réduire les conséquences sur la population et son environnement.

Soyons informés, restons prêts et travaillons ensemble pour construire un avenir plus sûr et plus résilient. Nous avons tous un rôle à jouer afin d'assurer notre sécurité collective.



aléa

Phénomène dangereux caractérisé par sa probabilité de survenance et par son intensité.

Exemple : Vitesse de vent ou Hauteur d'eau d'une crue



+

ENJEUX

Cibles susceptibles d'être impactées par l'aléa. Ils sont caractérisés par leur exposition (vulnérabilité) face aux risques.

Exemple : zone habitée



=

RISQUE

Combinaison entre l'aléa et les enjeux
Exemple : Crue + Zone habitée = Inondation

Les risques majeurs sur notre commune

RISQUES NATURELS

- Risques météorologiques
 - Sécheresse
 - Tempête
 - Canicule
 - Intempéries hivernales exceptionnelles (grand froid / neige et verglas)
- Inondation (par débordement et par ruissellement)
- Retrait gonflement des argiles
- Séisme

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Transport de marchandises dangereuses
 - Canalisations
 - Transport routier
 - Voies ferrées
- Nucléaire

RISQUES SANITAIRES

- Épidémie
- Pollutions : air, eau, sols
- Radon

RISQUES SOCIÉTAUX

- Attentat
- Cyberattaque
- Grands rassemblements
- Risques d'interruption durable des réseaux d'approvisionnement
 - eau potable
 - alimentaire
 - électrique
 - communication

Les DOCUMENTS RESSOURCES

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

vous informe sur les risques de notre territoire. Il vous fournit des conseils et bons réflexes pour vous préparer à surmonter les événements auxquels vous êtes exposés.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

visé à définir l'organisation et les actions communales selon la nature, l'ampleur et l'évolution des événements. Son objectif est d'assurer une réponse rapide, efficace et cohérente face à tout type d'évènement.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

rendu obligatoire pour tous les établissements scolaires et d'accueil des jeunes enfants, visé à mettre en place une organisation interne permettant à vos enfants de rester en sécurité dans l'établissement en cas d'évènement majeur.

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

recense les principaux risques rencontrés dans les communes du département. Il présente les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour en limiter les impacts. Établi par le Préfet, il sert de base à l'élaboration des PCS et DICRIM communaux.

L'organisation des secours et de la sauvegarde

QUI FAIT QUOI EN CAS DE CRISE ?



SE PROTÉGER : MON KIT D'URGENCE

Lorsque la situation l'impose, une évacuation immédiate ou une mise à l'abri avec confinement des personnes peut être déclenchée. Ces événements sont sources de stress. Afin d'anticiper ces situations, il vous est recommandé de disposer en permanence chez vous de quoi boire et manger pour au moins 48 h.

Pour être paré et réagir sereinement à toute situation, mon kit d'urgence est toujours prêt ! 10 minutes à préparer, 5 minutes à vérifier annuellement et une sérénité en permanence !

Ce qu'il faut penser à emmener

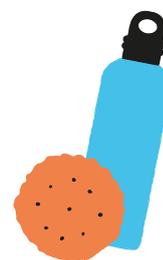
- Une pièce d'identité et la carte vitale
- La photocopie des papiers administratifs importants (impôts, banque, assurances, carte grise, ordonnance...)
- De l'argent liquide (les distributeurs peuvent ne pas fonctionner)



- Des vêtements de rechange
- Une couverture
- Une trousse de secours (désinfectant, compresses, pansements, etc.)
- Vos médicaments si vous en prenez pour un traitement



- Une lampe torche à pile ou à manivelle et des piles
- Une radio et des piles
- Un téléphone portable et un chargeur (ou une batterie externe)
- Un sifflet
- Un double des clés de votre voiture et de votre maison



- Une gourde par personne
- Des biscuits

NB : Ce kit est à adapter selon les spécificités de votre famille

COMMENT ÊTES-VOUS ALERTÉ EN CAS DE CRISE ?

Au titre de ses pouvoirs de Police (art. L. 2212-1 et suivants du CGCT), la Maire est en charge d'alerter sa population en cas d'évènement majeur la menaçant.

Son objectif ? Vous permettre d'adopter les bons réflexes pour rester en sécurité.

Plusieurs canaux d'alerte sont mis en place pour vous informer :

Les moyens d'alerte

La téléalerte FR-Alert

En cas de risque majeur imminent, toute personne située dans la zone à risque et détentrice d'un téléphone portable recevra un SMS l'alertant sur la situation et lui transmettant les consignes à suivre. Ce dispositif ne requiert aucune installation particulière et fonctionne également sur les téléphones verrouillés (Attention, le SMS ne sera pas reçu par les téléphones éteints ou en mode avion). Le SMS sera accompagné d'un signal sonore spécifique.

Les Sirènes d'Alerte et d'Information (SAIP)

Sirènes relevant du dispositif national d'alerte. Elles sont testées tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h. Le signal comprend trois cycles (1min et 40s.) et un signal de fin d'alerte (30s). Si vous entendez ce signal sonore, mettez-vous à l'abri. Si le risque est avéré, le signal sera doublé d'une téléalerte FR-Alert.

Les Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA)

Selon les évènements, des véhicules équipés de hauts parleurs (Police Municipale, véhicules municipaux) circuleront pour vous communiquer l'alerte.

Le contenu des messages et le circuit du véhicule seront adaptés selon l'évènement, la zone géographique concernée et de la population ciblée.



RISQUES NATURELS

Plan Climat Air Énergie territorial

Le changement climatique est susceptible d'augmenter l'intensité et la fréquence des risques naturels. La préparation du territoire à ces évolutions passe non seulement par l'organisation de la gestion de crise, à travers le Plan communal de Sauvegarde, mais aussi par la construction d'une stratégie territoriale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. C'est l'objet de l'élaboration et la mise en œuvre par Rennes Métropole du Plan Climat Air Énergie Territorial.

→ Pour plus d'informations :
<https://metropole.rennes.fr/le-plan-climat-de-rennes-metropole>



↳ TEMPÊTE & VENTS VIOLENTS



La dénomination de vent violent s'applique, dans le langage courant et dans le cadre de la "garantie tempête" des contrats d'assurance, aux vents dont les rafales sont supérieures à 100 km/h. Toutefois, dès 80 km/h, les vents peuvent engendrer d'importants dégâts sur les arbres et espaces boisés et les personnes circulant à proximité.

De par sa proximité relative aux espaces côtiers bretons, la ville de Rennes est régulièrement exposée à ce risque.

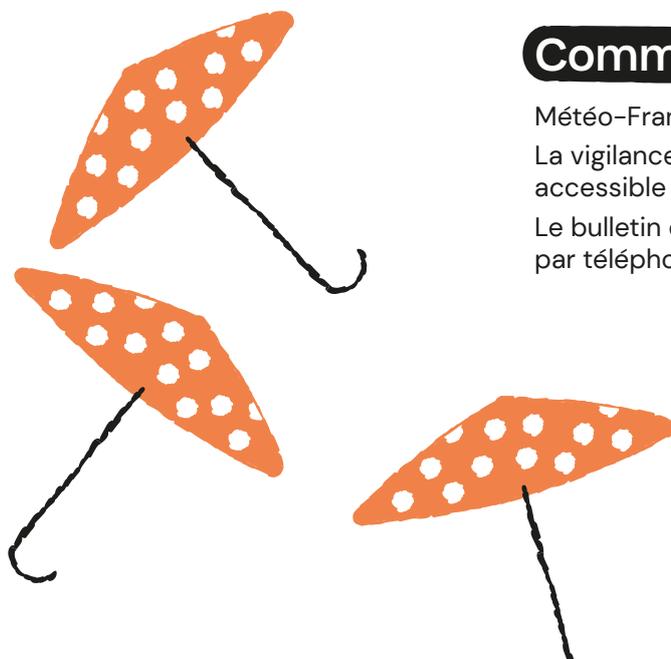


Comment se tenir informé ?

Météo-France : www.meteofrance.com

La vigilance des phénomènes météorologiques est accessible sur le site dédié : vigilance.meteofrance.fr.

Le bulletin de suivi est également accessible par téléphone : 05 67 22 95 00



LES BONNS RÉFLEXES



DÈS AUJOURD'HUI

- Entretenez vos arbres et arbustes pour éviter la chute de branches



DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE

Vigilance orange ou rouge annoncée par les médias ou la mairie

- Mettez à l'abri tout le matériel pouvant être emporté par le vent
- Fermez les portes, fenêtres et volets
- Évitez toute sortie
- Modérez la vitesse de votre véhicule si vous êtes en déplacement



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Restez à l'abri
- Si vous êtes à l'extérieur, évitez de circuler à proximité des arbres et en particulier dans les espaces boisés
- Ne vous approchez pas des câbles tombés à terre
- Laissez vos enfants à l'école, ils y sont déjà en sécurité (via le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) cf. page 5)



APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Réparez ce qui peut l'être
- Vérifiez ou faire vérifier les arbres, prévoir une intervention si nécessaire (branches en suspension, tête cassée...). Pour plus de sécurité, une intervention d'un professionnel est toujours préférable
- Signalez à la Mairie tout élément dangereux (fils électriques, arbres, objets prêts à tomber)
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre assureur dans les plus brefs délais

Un peu d'histoire

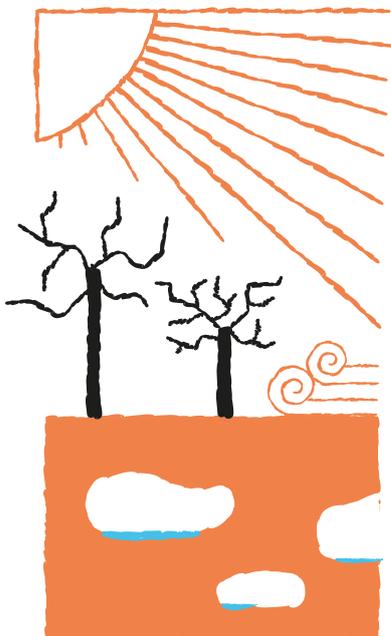
- **Ouragan de 15 et 16 octobre 1987** : Rafales à près de 220km/h en Bretagne, 137km/h à Rennes
- **Tempêtes Lothar et Martin 26, 27 et 28 décembre 1999** : Rafales jusqu'à 180 km/h en Bretagne, 162 km/h à Rennes
- **Tempête Ciaran 1^{er} novembre 2023** : Rafales à près de 210 km/h en Bretagne, 108 km/h enregistrés à Rennes

Quelles actions sont menées à Rennes ?

La Ville entretient quotidiennement ses espaces verts afin de les maintenir en bon état et ainsi garantir leur sécurisation.

La Ville reçoit des bulletins météorologiques deux fois par jour. Selon les vitesses de vent et le niveau d'alerte, la Ville procède à la fermeture de certains parcs et cimetières. Selon la situation, certaines manifestations peuvent être annulées.

↳ SÉCHERESSE



Les phénomènes météorologiques que sont la pluviométrie, la température, le vent notamment ont des conséquences directes sur la quantité d'eau disponible pour les plantes, le sol, les eaux souterraines et les eaux de stockage. Compte tenu de la composition de ses sols, le territoire d'Ille-et-Vilaine est composé de nappes phréatiques peu profondes et réactives et sont donc très sensibles au déficit pluviométrique. Dans un contexte d'augmentation des températures et de baisse des précipitations estivales, les sécheresses risquent de devenir de plus en plus intenses et/ou fréquentes.



Bon à savoir

N'attendons pas d'en manquer pour la préserver. Les économies d'eau c'est toute l'année !

août 2022

Quatre niveaux de gravité de sécheresse ont été défini et sont déclenchés selon les niveaux d'eau relevés sur différentes stations hydrométriques du territoire :

01

VIGILANCE

Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (sensibilisation, pas de restriction)

02

ALERTE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures

03

ALERTE RENFORCÉE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines domestiques et, de manière différente, des piscines à usage collectif, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures

04

CRISE

Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires, interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics

LES BONNS RÉFLEXES



DÈS AUJOURD'HUI

À la maison

- Installez un mousseur sur vos robinets
- Faites vérifier et réparer les fuites
- Privilégiez les douches aux bains et limitez-les à 5 minutes maximum
- Choisissez des appareils ménagers peu consommateurs d'eau et ne les faites tourner qu'à plein

Au jardin

- Installez un récupérateur d'eau de pluie pour arroser votre jardin
- Plantez des plantes peu gourmandes en eau
- Couvrez votre sol (paillage, plantes couvre-sols etc.)
- Privilégiez l'arrosage en goutte-à-goutte



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

Vigilance sécheresse

- Tenez-vous informé des niveaux de vigilance et des mesures de restriction d'usage sur le site [VigiEau : vigieau.gov.fr](http://vigieau.gov.fr)
- N'arrosez pas en heures chaudes

Pour en savoir +

Le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Bretagne a mis en place et gère un réseau de suivi du niveau des eaux souterraines. Un bulletin sur l'état des nappes phréatiques est publié mensuellement : www.brgm.fr

Le site du gouvernement [Vigieau](http://vigieau.gov.fr) vous permet de connaître les restrictions d'usage s'appliquant chez vous : vigieau.gov.fr

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Prévenir

La Ville participe activement à la réduction de sa consommation d'eau au quotidien par différentes actions : réduction des pertes, valorisation des eaux non conventionnelles (ex : nettoyage des rues avec les eaux grises des piscines municipales), améliorer et développer le stockage de l'eau dans les sols par la désimpermeabilisation.

— Surveiller

Les niveaux des eaux souterraines et les débits des cours d'eau sont mesurés en permanence par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). La Ville suit activement ses bulletins de situation.

— Gérer l'évènement

Selon le niveau de vigilance atteint, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine peut prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, décline les actions pour chaque niveau de vigilance afin de limiter son usage de l'eau, en particulier pour la gestion de ses espaces verts et ses terrains de sport.

➤ CANICULE



Un épisode de canicule en Ille-et-Vilaine est caractérisé par une température s'élevant à 33°C en journée et ne descendant pas sous 18°C la nuit durant 3 jours et 3 nuits. On parle de nuits tropicales lorsque les températures restent supérieures à 20°C la nuit. Ces événements sont et seront de plus en plus fréquents à l'avenir.

La chaleur peut entraîner des risques graves sur les publics fragiles et les personnes surexposées. En cas de canicule forte voire extrême, l'ensemble de la population est concerné.



Canicule, îlot de fraîcheur juillet 2020

Un peu d'histoire

Les années 2019, 2022 et 2023 ont été les plus marquées, avec des records de température sur l'ensemble du territoire national. Le phénomène d'îlots de chaleur (restitution de la chaleur stockée par le sol bitumé et accentué par la faible circulation de l'air) accentue cette hausse dans les centres villes.

Sur le territoire rennais il a été notamment noté : 40,5°C le 18 juillet 2022 (record), 34,9°C le 9 septembre 2023 (record pour un mois de septembre), 10 nuits tropicales en 2023 (record)

Et demain ? Les scientifiques annoncent d'ici 2050 un doublement du nombre de jours chauds et une multiplication par sept du nombre de nuits tropicales dans la région rennaise.

LES BONNS RÉFLEXES



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Rafrâchissez-vous régulièrement
- Mangez normalement et hydratez-vous régulièrement en évitant la consommation d'alcool
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Ne sortez pas aux heures chaudes (11h - 21h)
- Évitez les efforts physiques
- Fermez vos volets la journée et ventilez votre logement la nuit



Bon à savoir

Si vous êtes une personne fragile, faites-vous inscrire au registre des personnes vulnérables, soit via le formulaire disponible sur le site de la Ville soit en contactant :
Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Ville de Rennes au 02 23 62 21 40

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Prévenir

La Ville mène un ensemble de mesures visant à réduire les effets de l'îlot de chaleur urbain. Aussi sont mis en œuvre plusieurs projets tels que la plantation de 30 000 arbres d'ici 2026, le réaménagement progressif des cours d'école ou les projets de désimperméabilisation des sols. Plus généralement, les projets d'aménagement du territoire prennent en compte la variable canicule pour en limiter les impacts au sein du développement futur de la Ville.

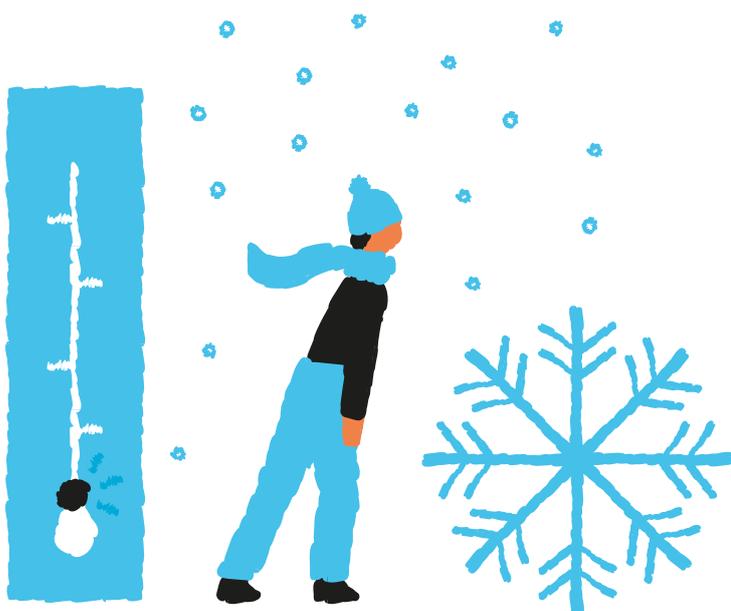
— Surveiller

En période estivale et selon le niveau de vigilance (jaune, orange, rouge), différentes mesures de soutien sont mises en œuvre :

- Installation de brumisateurs et pataugeoires
- Mise à disposition de la cartographie des îlots de fraîcheur (piscines, pataugeoires, spots d'eau etc.)
Se renseigner sur www.rennesmetropole.fr ou dans vos mairies de quartier
- Appels téléphoniques, visite, ouverture de locaux rafraîchis pour la population vulnérable
- Renforcement des maraudes pour les sans-abris
- Information et prévention renforcées dans les crèches, les écoles et centres de loisirs
- Extension des plages d'ouverture des parcs, jardins et piscines



↳ INTempÉRIES HIVERNALes EXCEPTIONNELLES



De par son climat océanique, la Ville de Rennes connaît généralement des hivers peu rigoureux. Toutefois les évènements de l'hiver 2009, 1996 ou encore 1985 ont montré que des températures et/ou des intempéries exceptionnelles sont possibles et peuvent avoir de graves conséquences notamment chez les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés).

Les conditions de circulations peuvent être fortement détériorées augmentant les risques d'accident de la route et pouvant engendrer des difficultés d'accès aux établissements sensibles (hôpitaux...)



Février 2021

LES BONNS RÉFLEXES



DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE

- Assurez-vous du bon fonctionnement de votre système de chauffage et de la mise hors gel de vos canalisations



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Informez-vous des conditions de circulation
- Évitez les sorties ou prévoyez les équipements nécessaires (couverture dans le coffre de la voiture, pneus neige...)
- Si vous êtes bloqué à l'intérieur de votre véhicule, coupez le moteur
- Maintenez une ventilation efficace de votre logement pour éviter toute intoxication au monoxyde de carbone en cas de dysfonctionnement de vos appareils de chauffage
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et y sont en sécurité
- Alertez le SAMU social (115) si vous remarquez une personne vulnérable



APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Dégagez la neige devant votre habitation et mettez du sel pour réduire les risques de chute
- Évaluez les dégâts (gel des canalisations, fils électriques, etc.) et informez-en la mairie

Un peu d'histoire

- -12,6°C en 1963 à Rennes
- -14,5°C en 1985
(source : fiche climat données publiques Météo France 06/01/2024)
- -11,4°C en février 1986
(source infoclimat.fr)
- 16 cm le 23 février 1986
- 11 cm de neige le 6 février 1996
- 5 cm de neige le 18 décembre 2009

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Gérer l'évènement

Du 15 novembre au 15 mars de chaque année, les services de la Ville activent le Plan de Viabilité Hivernale. Celui-ci définit un ensemble de mesures préventives et curatives (salage, déneigement) ainsi que les axes prioritaires à traiter.

En cas d'évènement important, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé et prévoit notamment le renforcement des actions.

↳ INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est principalement provoquée soit par des pluies importantes et localisées, soit par des pluies modérées, étendues mais durables.



12 juin 2018

La Ville de Rennes peut être confrontée à une inondation :

— Par débordement de l'Ille ou de la Vilaine

Ce type d'inondation est provoqué par une pluviométrie importante et/ou durable sur les bassins versants de l'Ille et/ou de la Vilaine et/ou leurs affluents. Une crue peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. Sur le territoire communal, crues et décrues sont relativement lentes mais peuvent avoir des conséquences importantes sur les infrastructures d'habitation, de transports et les réseaux.

— Par ruissellement pluvial

Ce type d'inondation est généré par des épisodes pluvieux intenses entraînant des écoulements diffus ou concentrés ne pouvant être pris en charge par les dispositifs existants (dépassement des capacités des réseaux de récolement des eaux pluviales). Ces phénomènes surviennent lors de pluies d'orages intenses et sont difficilement anticipables.

LES BONS RÉFLEXES



DÈS AUJOURD'HUI

- Identifiez un espace refuge (mezzanine, étage) accessible de l'intérieur et de l'extérieur
- Vérifiez que votre contrat d'assurance prévoit la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement de votre habitation
- Si vous êtes en zone inondable, faites vérifier l'amarrage des citernes de gaz et/ou de fuel et assurez-vous que les circuits électriques soient positionnés en hauteur
- Ne stockez pas d'objets de valeurs dans les caves
- Assurez-vous de connaître l'emplacement du disjoncteur et des robinets d'arrêt des circuits d'eau et de gaz : il faudra les fermer en cas d'inondation



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Informez-vous sur l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance ;
- Laissez vos enfants à l'école, ils y sont déjà en sécurité ;
- Ne vous engagez pas sur les voies inondées, même faiblement, ni en voiture, ni à pieds ;
- Respectez les consignes des autorités et des secours ;
- Surélevez les électroménagers et produits toxiques ;
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains, sous-sols, caves...
- Évitez les déplacements



N'évacuez que si les autorités vous en ont donné l'ordre



DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE

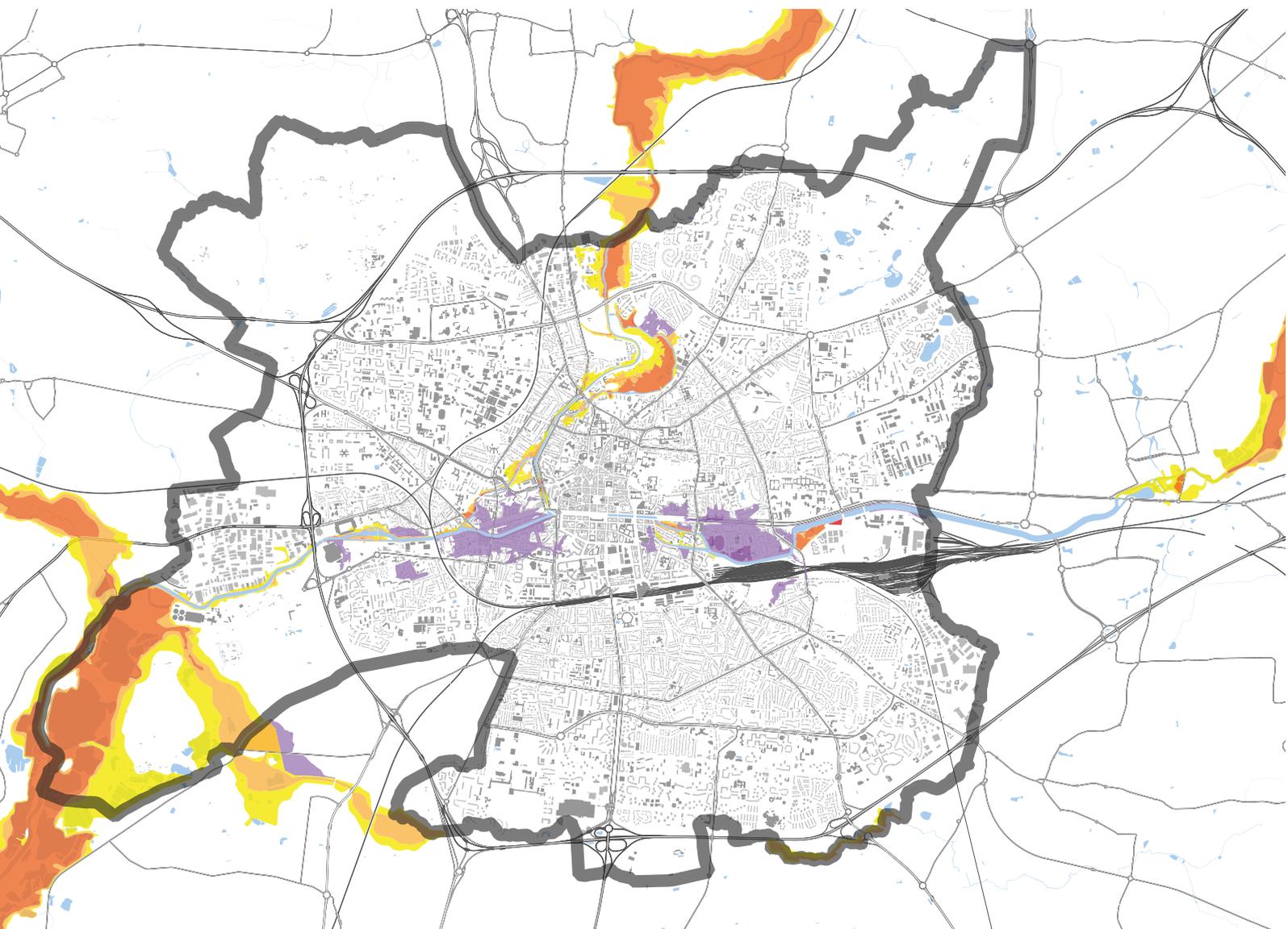
- Coupez vos réseaux (électricité, eau, gaz etc.)
- Éloignez votre ou vos véhicules de la zone inondable
- Fermez portes, fenêtres et soupiraux



APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Contactez votre assureur dans les plus brefs délais,
- Évacuez l'eau des locaux, et nettoyez les pièces inondées.
- Faites l'inventaire des dommages et attendez le passage de l'expert pour vous débarrasser des objets sinistrés
- Faites rétablir, uniquement par les opérateurs réseaux, le gaz, l'électricité et l'eau après autorisation des autorités. Le réaliser soi-même peut présenter un danger

Suis-je concerné ?



Zones inondables - PPRI

— Emprise Ville de Rennes

PPRi aléas - crue centennale

- Aléas très fort ($H > 2 \text{ m}$)
- Aléas fort ($1 \text{ m} < H < 2 \text{ m}$)
- Aléas moyen ($0,5 \text{ m} < H < 1 \text{ m}$)
- Aléas faible ($H < 0,5 \text{ m}$)
- Zones protégées par digue ou autre ouvrage - risque faible ($H < 1 \text{ m}$)
- Zones protégées par digue ou autre ouvrage - risque fort ($H > 1 \text{ m}$)

Service SIG, DATTP
Rennes Métropole - Juillet 2024

Pour consulter la cartographie
détaillée, rendez-vous sur
georisques.gouv.fr



Bon à savoir

Même par temps sec et ensoleillé, d'importantes précipitations en amont et sur les affluents de l'Ille et de la Vilaine peuvent générer des crues à Rennes. Le contexte actuel de dérèglement climatique est susceptible d'accroître l'ampleur et/ou la fréquence de ces phénomènes dans les décennies à venir.

Un peu d'histoire

→ 25- 26 octobre 1966 :

La crue centennale atteint 1,60m, le vélodrome Alphonse-Guérin devient piscine, les avenues Aristide Briand et Sergent Maginot sont inondées.

On se déplace en barque rue Saint-Hélier. Des personnes sont évacuées, d'autres sont ravitaillées par barques.

On compte 2 500 sinistrés.

→ Novembre 1974 :

La Vilaine sort de son lit. Les secteurs Alphonse-Guérin, Villebois-Mareuil, Prévalaye sont inondés. Des personnes âgées sont évacuées.

→ 13 mai 1981 :

L'Ille déborde et inonde le quartier Saint-Martin. À l'origine, la fermeture brutale des portes de l'écluse Saint-Martin. 130 personnes évacuées.



Inondation Rennes 1966

→ Janvier 1995 :

Nouvelle alerte, mais les dispositifs de protection de la Vilaine et de l'Ille, mis en place par la municipalité font leurs preuves.

Le danger vient cette fois de la rivière... Blosne, affluent de la Vilaine qui prend sa source à Domloup. Il menace des habitations, quartier Bréquigny.

→ Décembre 1999 et 2000 :

Nouvelles montées de l'Ille et de la Vilaine.

→ 3 Juin 2022 :

Inondation par ruissellement marquante sur la Ville. Un violent orage frappe Rennes : 40 mm de pluie tombés en une heure soit l'équivalent de trois semaines de pluie. Les ruissellements importants ont saturé les réseaux et engendrés des dégâts pour de nombreux riverains situés dans les points bas de la Ville et des impacts importants sur le trafic.

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Connaître

Rennes Métropole et la Ville de Rennes conduisent des études hydrauliques visant à connaître et cartographier les zones inondables et leurs enjeux et à imaginer des solutions d'aménagement à différentes échelles.

— Protéger

Des digues et aménagements des cours d'eau constituent la première protection contre les inondations. Les différents ouvrages sont surveillés.

Le réseau d'eau pluviale est également surveillé et des manœuvres de vannes sont opérées si nécessaire.

— Prévenir

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) réglemente l'utilisation des sols en fonction de l'exposition au risque des parcelles.

À travers son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son guide de l'aménagement de l'espace public, Rennes Métropole et la ville de Rennes :

- planifient l'aménagement de leur territoire en réglementant et adaptant les bâtiments en zone inondable ;



Rennes, juin 2018

- engagent des opérations de désimperméabilisation des sols, d'infiltration des eaux pluviales, de renaturation de cours d'eau ou de protection des zones humides.

— Surveiller

Le réseau Vigicrue permet de surveiller en permanence les données hydrométriques sur les stations de mesure des bassins de l'Ille et de la Vilaine. Celles situées en amont de Rennes permettent d'anticiper à 24h la survenue d'une crue.

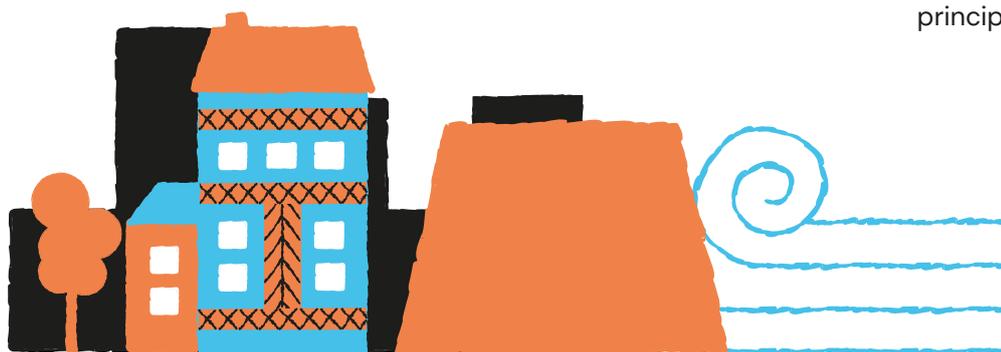
— Gérer l'évènement

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Rennes définit le plan d'action à suivre en fonction du niveau de vigilance et des niveaux d'eau relevés :

- Déploiement d'observateurs sur les berges ;
- Restriction de circulation et/ou de stationnement ;
- Information spécifique à destination des populations situées dans les zones à risque ;
- Si nécessaire, évacuation et mise en sécurité des populations vers un centre d'accueil et d'hébergement communal.

Pour en savoir +

Rendez-vous sur www.georisques.gouv.fr
Comment se tenir informé ?
www.vigicrue.gouv.fr
Service public assurant la surveillance continue des principaux cours d'eau de France



↳ SÉISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre qui génère des ondes sismiques. Leurs passages à travers le sol induit des vibrations qui peuvent être ressenties en surface et engendrer des conséquences pour les bâtis et les réseaux.



© mustafabigeakkin

LES BONNS RÉFLÈXES



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Si vous êtes à l'intérieur : baissez-vous et abritez-vous sous un meuble solide, dans l'angle d'un mur porteur
- Si vous êtes à l'extérieur : Éloignez-vous du bâtiment, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures...)
- Méfiez-vous des répliques pouvant survenir dans les heures, jours voire mois qui suivent

⚠ La fin des secousses ne signifie pas la fin du séisme !



APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Ne fumez pas
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- Faites l'inventaire des dommages et préparez les dossiers d'assurance

En Ille-et-Vilaine, l'aléa sismique est faible (2/5) mais existant. Depuis 2000, la Bretagne a subi plus de 500 séismes, le plus important ayant eu lieu en 2004 avec une magnitude 5,4 à Hennebont (Morbihan). Plus près de chez nous : 3,9 proche de Cesson Sévigné en 2017.

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Prévenir

Lors des dépôts de permis de construire et de l'achèvement des travaux, la Ville de Rennes s'assure du respect des règles de construction parasismique.

— Gérer l'évènement

En cas de séisme, la Ville assure l'hébergement d'urgence et le soutien à la population en lien avec les associations. En cas d'apparition de désordres, elle procéderait à l'évaluation de l'état des bâtiments.

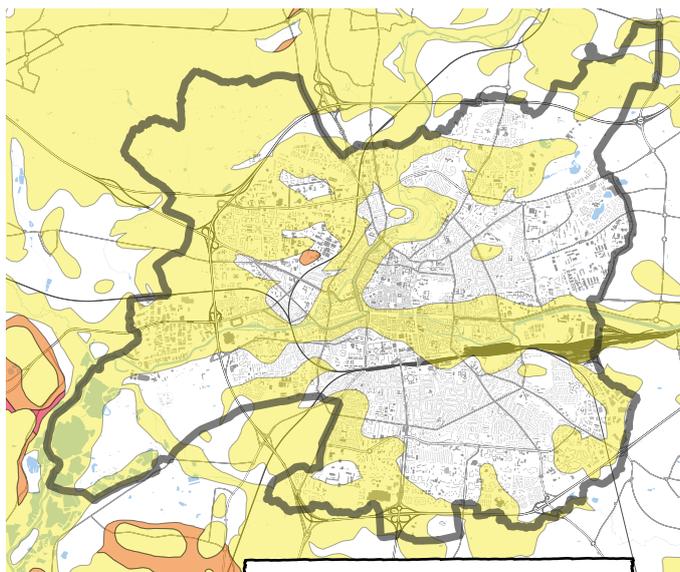
➤ MOUVEMENT DE TERRAIN

RETRAIT GONFLEMENT ARGILEUX

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (ex : retrait-gonflement des sols argileux) ou lié aux activités humaines (ex : travaux BTP).

La Ville de Rennes est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles à un niveau faible.

Suis-je concerné ?



Retrait-gonflement argileux

— Emprise Ville de Rennes

Risques

● Faible

● Moyen

Service SIG, DATTP
Rennes Métropole - Juillet 2024

Pour consulter la cartographie détaillée, rendez-vous sur georisques.gouv.fr

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Gérer l'évènement

En cas de suspicion de risques sur un bâtiment, les services de la Ville sont missionnés pour étudier les dégâts, évaluer les risques associés et accompagner les propriétaires dans l'identification des travaux à réaliser.

LES BONS RÉFLEXES



DÈS AUJOURD'HUI

- Faites réaliser une étude géotechnique pour toute construction neuve et adaptez le modèle constructif (fondations profondes, rigidification de la structure par chaînage...)
- Pour les bâtiments existants : maîtrisez les rejets d'eau et contrôlez la végétation en évitant de planter trop près et en élaguant les arbres régulièrement.
- Surveillez les éventuelles fissures apparaissant dans votre logement avec la pose de jauges permettant de mesurer précisément les évolutions.



LORS DE LA DÉTECTION D'UN DÉGÂT

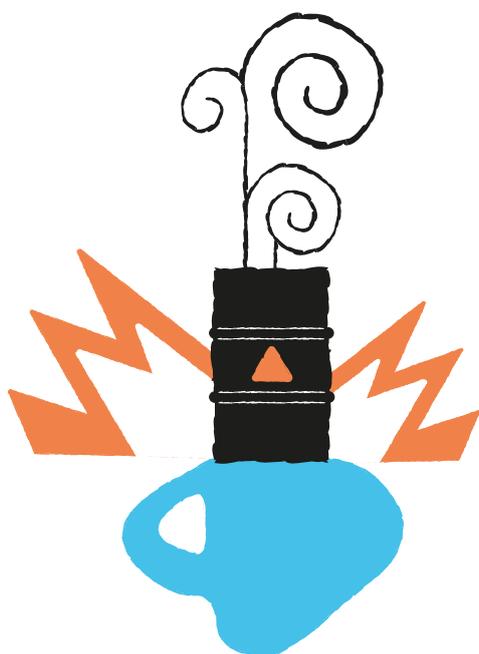
susceptible de compromettre la stabilité d'un bâtiment

- Prévenez la mairie
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés
- Évacuez le bâtiment si les secours ou les experts vous le demandent



RISQUES TECHNOLOGIQUES

↳ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Le risque lié au transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation. Par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible d'engendrer, une matière dangereuse peut présenter un risque pour la population, les biens ou l'environnement.

On peut observer 4 types d'effets pouvant être associés au risque :

- une explosion ;
- un incendie ;
- un dégagement de nuage toxique ;
- un déversement, écoulement...

Ces effets peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes, mais aussi sur l'environnement (pollution des sols ou des milieux aquatiques) et sur l'économie (destruction de bâtiments, fermeture des axes de communication, etc.).

Quelles actions sont menées à Rennes ?

En fonction de l'ampleur de l'évènement le déclenchement du PCS sera réalisé afin de mettre en place les mesures de sauvegarde nécessaires (alerte, évacuation, confinement etc.)

Suis-je concerné ?

L'ensemble du territoire rennais est vulnérable au risque TMD.

Par voie routière, la traversée de la Ville est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons.

LES BONS RÉFLEXES



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

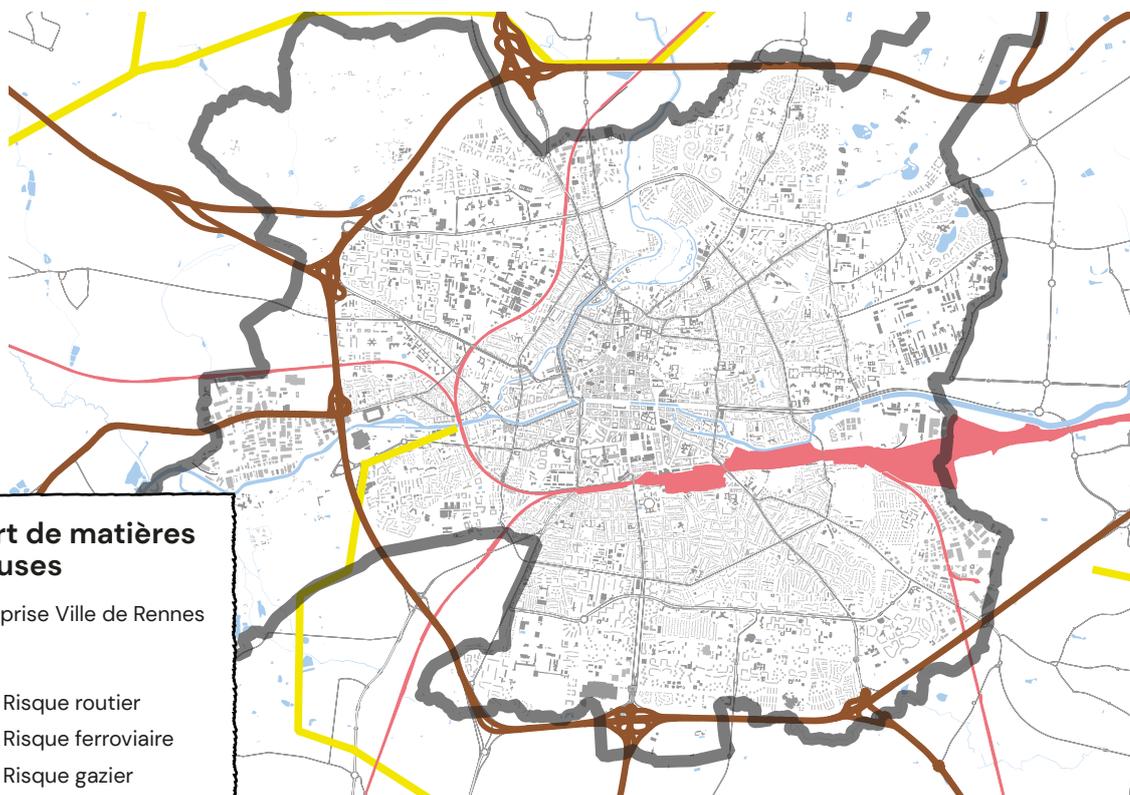
- Evacuez rapidement la zone pour vous protéger d'une éventuelle explosion
- Donnez l'alerte par téléphone en composant un numéro d'urgence (18/17/112) en précisant le lieu, la nature du transport, le nombre de victimes éventuelles et surtout renseignez si possible les numéros inscrits sur la plaque de danger et/ou les chiffres de la plaque étiquette du véhicule accidenté
- Ne fumez pas à proximité de l'accident



SI VOUS VOUS TROUVEZ DANS LA ZONE DE L'ACCIDENT

- Confinez-vous chez vous ou dans le bâtiment le plus proche en vous déplaçant perpendiculairement au vent
- Écoutez les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours
- Obstruez toutes les entrées d'air extérieur et arrêtez vos ventilations
- Quittez le confinement uniquement en cas de fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation par les autorités

Suis-je concerné ?



Transport de matières dangereuses

— Emprise Ville de Rennes

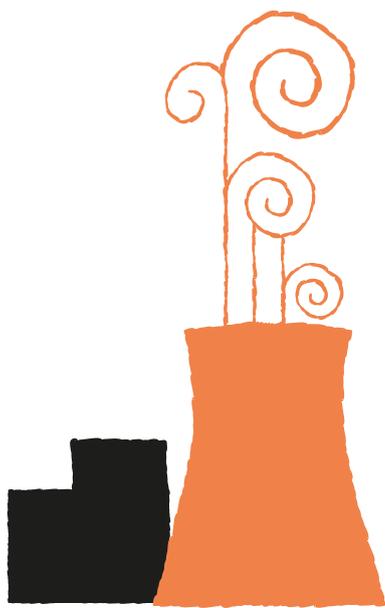
Risques

- TMD - Risque routier
- TMD - Risque ferroviaire
- TMD - Risque gazier

Service SIG, DATTP
Rennes Métropole - Juillet 2024

Pour consulter la cartographie détaillée, rendez-vous sur georisques.gouv.fr

➤ NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs.

La centrale nucléaire active la plus proche est celle de Flamanville, dans le département de la Manche. Elle est située à 159 kilomètres de Rennes. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe.

La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

Le département d'Ille-et-Vilaine détient un stock de comprimés d'iode stable, permettant de réduire notablement les risques de cancer de la thyroïde en cas d'exposition aux éléments radioactifs. En cas d'accident, la distribution des comprimés à la population sera organisée par les services municipaux.

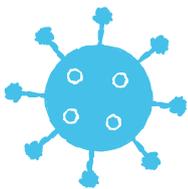


LES BONS RÉFLEXES



EN CAS D'ALERTE

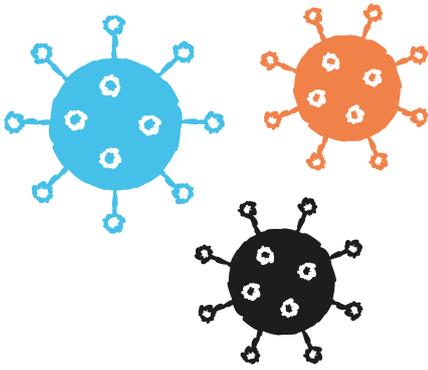
- Confinez-vous
- Bouchez portes, fenêtres, aérations et cheminées et s'en éloigner
- Respectez les consignes des autorités
- Prenez l'iode stable distribué par les autorités



RISQUES SANITAIRES



↳ ÉPIDÉMIES



Une pandémie est une épidémie, c'est-à-dire une augmentation rapide d'une maladie contagieuse, qui se propage à l'échelle mondiale, elle touche généralement plusieurs continents et pays, et affecte un grand nombre de personnes. Ainsi contrairement à une épidémie, qui est limitée à une région géographique spécifique, une pandémie se caractérise par sa portée internationale.

Les épidémies, telles que celles provoquées par des agents pathogènes viraux ou bactériens, sont des risques sanitaires majeurs. La prévention repose sur l'hygiène personnelle, la vaccination et la surveillance épidémiologique. Une réponse rapide des autorités de santé, une communication transparente et des mesures de quarantaine appropriées sont essentielles pour contenir la propagation d'une épidémie.



Ouverture d'un centre de dépistage Covid19 au Triangle, janvier 2022

Un peu d'histoire

Chaque année, la France connaît des épidémies comme la varicelle, la gastro-entérite ou encore la grippe. Cette dernière cause par exemple des milliers de décès chaque hiver.

Parfois, l'ampleur sanitaire diffère, c'est le cas sur des événements qui ont marqué l'histoire de notre territoire et de la planète :

- Les Épidémies de Choléra (XIX^e siècle)
- La Grippe Espagnole (1918 - 1919)
- L'Épidémie de grippe asiatique (1957 et 1958)
- La Grippe H1N1 (1977)



Bon à savoir

Avec le changement climatique, le risque d'émergence de maladies vectorielles et, par expansion, d'épidémie est accru.

- L'Épidémie de VIH/SIDA (depuis les années 1980)
- L'Épidémie de SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) (2003)
- L'Épidémie de Grippe A (H1N1) - Grippe Porcine (2009 - 2010)
- L'Épidémie de COVID-19 (depuis 2019).

Les bons réflexes



DÈS AUJOURD'HUI

- Au quotidien, gardez une bonne hygiène de vie (sport, alimentation...)
- Vérifiez que vos vaccins sont à jour
- Respectez les gestes barrières :
lavez-vous les mains plusieurs fois par jour ;
en cas d'éternuement ou de toux, portez un masque ou, a minima, couvrez-vous la bouche et le nez
- Aérez régulièrement votre logement



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- En cas d'apparition de symptôme de maladie, demandez conseil à un professionnel de santé
- Respectez les gestes barrières et la distanciation sociale
- Selon le type de maladie, le port d'un masque, voire l'isolement temporaire peuvent être recommandés

NB : Les gestes barrières peuvent différer selon votre état de santé et des recommandations nationales

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Prévenir

La Ville assure le suivi des espèces invasives (ex : moustique-tigre, frelon asiatique etc.). Elle agit aussi afin de résoudre les problématiques d'habitat indigne.

— Surveiller

La Ville réalise, en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), les investigations environnementales suite à certaines maladies à déclaration obligatoire.

Pour en savoir +

Chaque mois, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) publie un bulletin d'actualité sur les événements atypiques ou épidémiques dans le monde, pour se tenir informé, vous pouvez consulter le site : www.who.int/fr/emergencies/disease-outbreak-news



➤ POLLUTIONS



Les pollutions, qu'elles soient atmosphériques, de l'eau ou du sol, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé publique. Les particules fines, les gaz toxiques et les substances chimiques peuvent entraîner des maladies respiratoires, cardiovasculaires et d'autres problèmes de santé.



Équipement de l'Ambassad'Air, février 2021

L'activité humaine est génératrice de pollutions diverses. On peut citer par exemple les rejets des gaz d'échappements des véhicules à moteur thermique, l'utilisation de substance chimique dans l'industrie, les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, ou les pollutions générées par chaque foyer dans la vie quotidienne (déchets, produits ménagers, huile de cuisson, fumée de barbecue...).

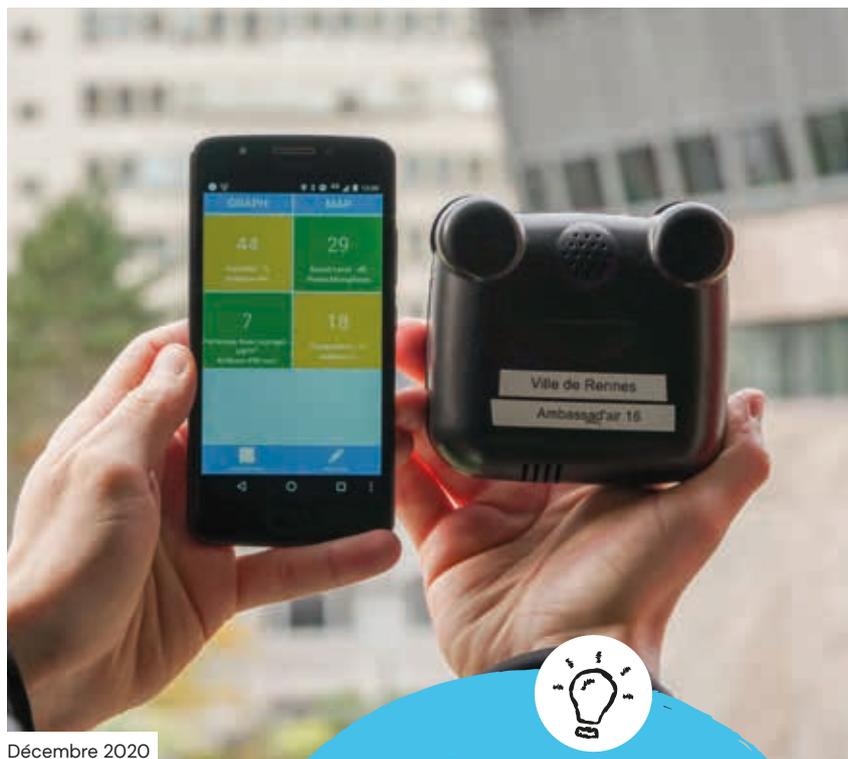
Il faut toutefois différencier la notion de pollution liée à une activité répétée, d'une pollution ponctuelle générée par un accident industriel (cf. Risques technologiques). La surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, la régulation des émissions industrielles et les pratiques environnementales durables sont des mesures clés pour réduire ces risques.

Aujourd'hui, 3 enfants sur 4 respirent un air pollué en France et 40 000 décès prématurés sont attribués à une exposition aux particules fines.

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— AIR

Le Plan de Déplacements Urbains et le Plan Climat Air Énergie Territorial permettent en cas d'épisode de pollution, outre l'application des mesures préfectorales et l'information des habitants via ses réseaux sociaux, la mise en œuvre par Rennes Métropole de la tarification incitative des transports en commun ("Pass Qualité Air"). Ce dispositif permet, en cas d'activation du niveau d'alerte, de voyager toute la journée à coût réduit sur l'ensemble du réseau Star.



Décembre 2020



Bon à savoir

Sur la base des prévisions d'Air Breizh, lorsque les seuils sont dépassés pour différents polluants (Particules fines PM10 et PM2.5, Dioxyde d'azote NO2 et Ozone O3), la Préfecture peut déclencher des alertes à destination du public. Des limitations de vitesse ou des restrictions de circulations peuvent être mises en place pour éviter l'amplification de la pollution. Afin d'être informé directement par mail lors d'un épisode de pollution, s'inscrire à www.airbreizh.asso.fr

LES BONS RÉFLEXES



POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES ET SENSIBLES

- Privilégiez des sorties brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- Privilégiez les activités modérées
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant

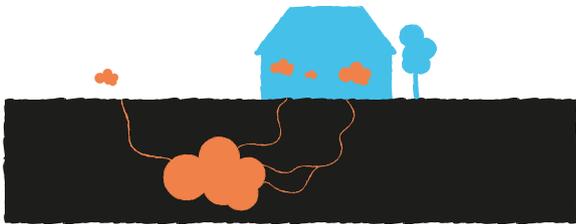
— Sols pollués

Lors de projet de construction, la Ville de Rennes est attentive à la compatibilité de l'usage prévu avec la qualité des sols en place. Elle s'appuie sur les diagnostics de pollution des sols.

— Qualité des eaux

La Ville de Rennes procède à une surveillance périodique de la qualité des eaux de baignade (étang d'Apigné, base nautique Plaine de Baud).

↳ LE RISQUE RADON



Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. L'inhalation prolongée de radon augmente le risque de cancer du poumon.

En général, le gaz est présent dans une poche en sous-sol, il remonte par des fissurations jusqu'à la surface. Une fois libéré, il se disperse dans l'atmosphère. À faible dose, il ne présente pas de danger. Dans certaines conditions (mauvaise étanchéité...), il peut pénétrer dans les habitations ou d'autres espaces clos (garage, cave etc.), et s'y concentrer.

Sur 3 niveaux de risque d'exposition au Radon, Rennes est référencée en zone 3 : risque élevé.

Pour la cartographie détaillée, rendez-vous sur georisques.gouv.fr



Bon à savoir

88% de la population bretonne réside en zone Radon. Selon l'InVS, 20% des cancers du poumon serait attribuable au radon en Bretagne, il s'agit de la 2^e cause après le tabagisme.

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Prévenir

La Ville de Rennes met en œuvre depuis 2019, la surveillance réglementaire du Radon dans les bâtiments dont elle est propriétaire en faisant effectuer périodiquement des mesurages de Radon. En cas de résultats supérieurs aux valeurs de référence, la Ville engage alors les actions correctives nécessaires.

Afin de sensibiliser la population au risque Radon, la Ville de Rennes propose aux Rennais de mesurer le Radon à leur domicile par la mise à disposition de kit de mesures.



LES BONS RÉFLEXES

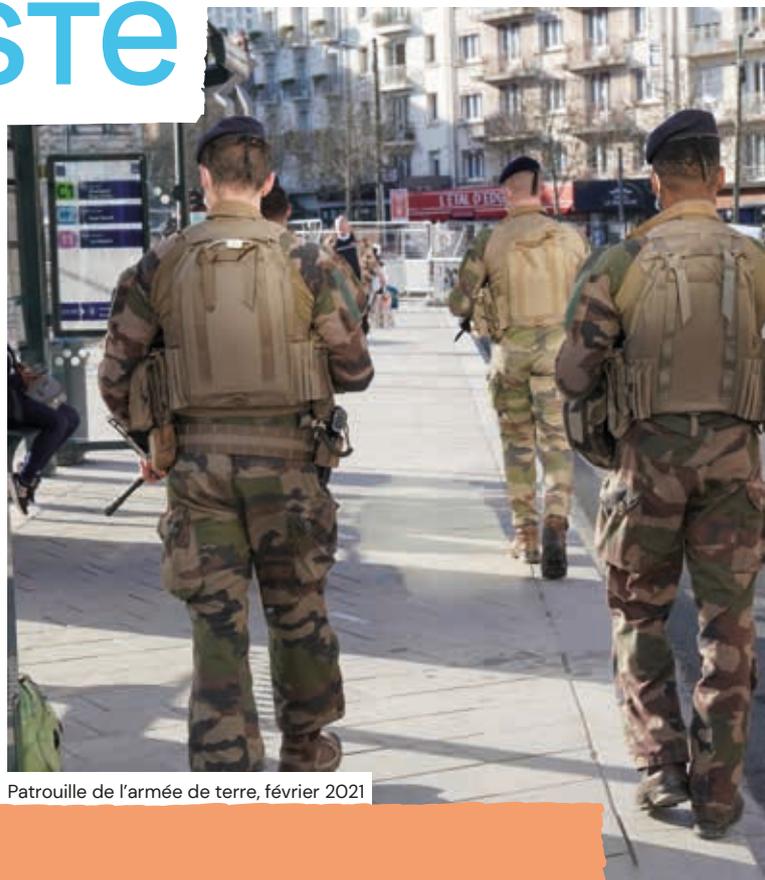
DÈS AUJOURD'HUI

- Assurez l'étanchéité des potentielles entrées du radon vers les pièces de vie (fissures, etc.)
- Si le local n'est pas ventilé, vous pouvez demander à faire une analyse pour rechercher la présence de radon auprès d'un laboratoire agréé
- Installez une ventilation (ex VMC) de l'espace pour renouveler l'air et entretenez régulièrement celle-ci
- Même en cas de VMC, aérez régulièrement dans la journée les locaux



RISQUES SOCIÉTAUX

➤ MENACE TERRORISTE



Patrouille de l'armée de terre, février 2021

Le terrorisme, est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule afin de créer un climat d'insécurité parmi la population.

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan VIGIPIRATE.

Ce plan a été créé par le gouvernement pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

Il existe 3 niveaux VIGIPIRATE :



Pour en savoir +

Consulter le site internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, rubrique [Actions-de-l-Etat/Securite-civile-et-Securite-interieure/Vigipirate](#)

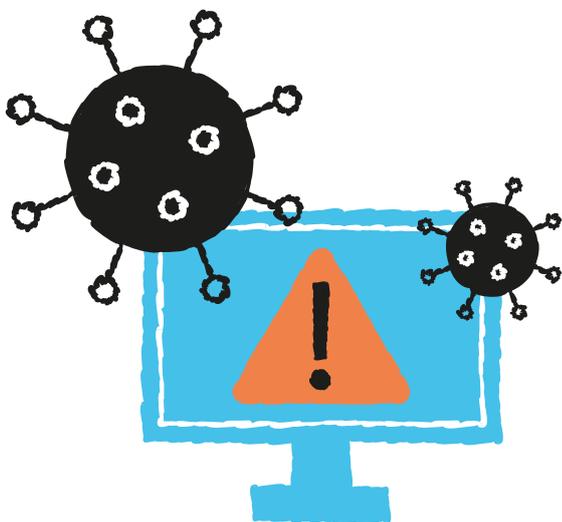
LES BONNS RÉFLEXES

S'ÉCHAPPER, SE CACHER, ALERTER

- Prévenez immédiatement la police en appelant le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable
- Suivez les consignes des forces de l'ordre
- Éteignez la lumière et mettez votre téléphone portable en mode silencieux sans vibreur !
- À l'arrivée de la police, sortez doucement et les mains en l'air, ne faites pas de gestes brusques et ne courez pas

Dans tous les cas, il ne faut jamais diffuser d'informations sur l'intervention de la police ni d'information non vérifiées sur les réseaux sociaux

➤ CYBERATTATQUE



Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes. Elle peut aussi atteindre un automate pilotant une machine.

Il existe différents types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage, la désinformation.

Pour en savoir +

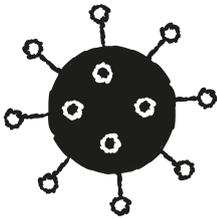
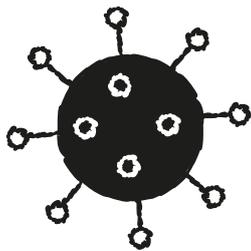
Pour vous informer ou signaler une attaque malveillante, rendez-vous sur : www.cybermalveillance.gouv.fr



Bon à savoir

Pour vous protéger, quelques règles simples à adopter : www.cybermalveillance.gouv.fr/bonnes-pratiques

La CNIL vous accompagne dans la création de mot de passe robuste : [Générer un mot de passe solide | CNIL](#)



LES BONS RÉFLEXES

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) préconise des mesures simples pour que chacun contribue à cette protection.

Parmi celles-ci :

- Utilisez des mots de passe de qualité, différents pour chaque compte et renouvelez-les régulièrement
- Dotez vos appareils d'un antivirus et d'un pare-feu et mettez-les à jour ainsi que votre système d'exploitation et vos logiciels
- Effectuez des sauvegardes régulières pour conserver une copie de vos données et déconnectez les supports une fois la sauvegarde réalisée
- Évitez de cliquer trop vite sur des liens placés dans un message. En cas de doute sur la source d'un courriel, la cohérence du message... contactez votre interlocuteur pour vérifier qu'il est à l'origine du message
- Contrôlez la diffusion d'informations personnelles. Internet n'est pas le lieu de l'anonymat ! Limiter la saisie de coordonnées personnelles et sensibles (ex : coordonnées bancaires) et en particulier ne jamais, jamais, jamais fournir son code confidentiel de carte bancaire

En cas de piratage informatique de votre système informatique :

- Déconnectez immédiatement l'appareil d'internet et du réseau informatique afin de couper la communication de l'appareil avec les pirates
- En cas de chantage, ne rappelez pas, ne payez pas
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche avec toutes les preuves dont vous disposez
- Rendez-vous sur www.cybermalveillance.gouv.fr pour connaître la marche à suivre détaillée face à un piratage informatique : fiche réflexe piratage d'un système informatique (particuliers)

➤ GRANDS RASSEMBLEMENTS



Il peut s'agir de manifestation ou d'une animation publique de nature sportive, récréative ou culturelle, à but lucratif ou non. Elle rassemble en un lieu donné (voie publique ou autre) de nombreuses personnes pour un événement ponctuel et limité dans le temps. Ces manifestations sur la voie publique sont strictement réglementées.

Une multitude d'événements se déroulent chaque jour à Rennes. Le fait de rassembler, voire de concentrer de nombreuses personnes dans un espace plus ou moins réduit, implique de nombreux enjeux :

- Sur les personnes : mouvement de foule déclenché par un élément de panique, agression entre individus et/ou vers les forces de l'ordre, attaque terroriste,



Retransmission grand écran de l'Opéra Carmen, 08 juin 2017

- Sur les biens : dégradation de l'espace public et/ou privé,
- Sur les transports : perturbation de la circulation routière, des transports publics...
- De santé publique : problèmes sanitaires, notamment en cas d'épidémie.

De manière spontanée et plus grave, ce rassemblement peut dégénérer en une émeute ou un soulèvement populaire qui explose en violence.

INTERRUPTION DURABLE DE ↳ L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Les multiples interdépendances existant au sein de nos environnements actuels nous rendent plus vulnérables aux perturbations pouvant concerner les systèmes climatiques, agricoles, énergétique... à l'échelle nationale ou internationale (ex : Crise Covid, guerre en Ukraine etc.). La survenue sur notre territoire de l'un des évènements majeurs mentionnés précédemment ou d'un simple incident technique (ex : 14 mars 2023 – rupture d'une canalisation d'eau potable boulevard Colombier) peut engendrer des problématiques sur les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphonie ou d'alimentation pouvant aller jusqu'à leur interruption temporaire.



"L'approvisionnement des populations en eau peut être affecté par des ruptures qualitatives ou quantitatives, de plus ou moins longue durée, de plus ou moins grande ampleur selon l'événement qui en est la cause. Ces ruptures entraînent l'impossibilité d'une consommation de l'eau issue du réseau d'adduction par la population et les autres usagers."

Instruction interministérielle no DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC Eau potable)

LES BONNS RÉFLEXES



DÈS AUJOURD'HUI

- Conservez chez vous un stock d'eau de 1 à 2L d'eau / personne pour faire face à tout imprévu
- En cas de fuite ou de coupure d'eau inexplicquée, contactez votre opérateur



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Respectez les consignes de consommation d'eau fournies par les autorités
- Ne vous précipitez pas dans les magasins. Cela ne ferait qu'engendrer une pénurie de plus longue durée. Les stocks des magasins seront prioritairement redirigés vers Eau du Bassin Rennais pour assurer l'approvisionnement des personnes concernées par la coupure

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Surveiller

La Collectivité Eau du Bassin Rennais assure une surveillance permanente de ses réseaux de production, stockage et distribution d'eau afin de pouvoir détecter au plus vite la moindre anomalie au sein des réseaux.

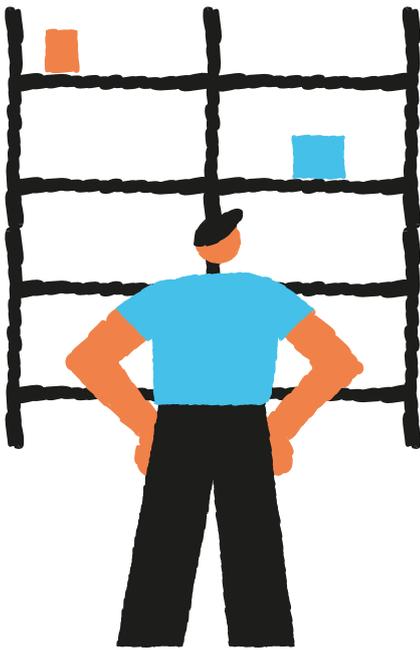
— Gérer l'évènement

Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, la Ville de Rennes en lien avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais prévoit la mise en place d'un dispositif de ravitaillement en eau en cas d'interruption d'eau prolongée.

Les lieux et modalités de distribution vous seront communiqués par le biais des dispositifs d'alerte (cf. page 8) selon la situation et l'étendue de la zone concernée.



RUPTURE DE ↳ L'APPROVI- SIONNEMENT ALIMENTAIRE



Bon à savoir

2 jours, c'est la durée d'autonomie alimentaire dont disposent les grandes surfaces aujourd'hui.

"La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active" Comité de la Sécurité Alimentaire.

Elle est composée de quatre dimensions : l'accès à la nourriture, la disponibilité (quantité suffisante), la qualité (nutritionnelle et sanitaire) et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.

Dans notre société industrielle caractérisée depuis la fin de la 2^e guerre mondiale par l'abondance, le risque de défaut d'accès à la nourriture suite à une rupture de la chaîne d'approvisionnement est bien souvent peu ou insuffisamment pris en compte. Pourtant la France n'est pas à l'abri d'une telle situation qui peut être générée par divers types d'évènements (catastrophe climatique, pandémie, attaque de ravageurs, sécheresse, guerre(s), cyberattaque).

Suis-je concerné ?

La Ville de Rennes possède la particularité de disposer d'une surface agricole utile relativement élevée pour un territoire urbain (405 hectares de surfaces agricoles utiles à Rennes, 12 fermes professionnelles ou semi-professionnelles installées sur des terrains de la Ville).

Toutefois, nous ne disposons pas encore d'une adaptabilité suffisante pour faire face au risque de rupture d'approvisionnement alimentaire au même titre que la quasi-totalité des communes de France.

LES BONNS RÉFLEXES

- Favorisez au quotidien les circuits courts et l'alimentation de proximité
- Si vous avez un jardin, lancez-vous dans la mise en place d'un potager familial
- Si vous n'avez pas de jardin, orientez-vous vers les jardins familiaux, partagés ou les jardins ouverts pour cultiver une partie de vos légumes
- Favorisez les produits bruts à cuisiner soi-même plutôt que les produits transformés
- Constituez une petite réserve alimentaire (conserves, etc.) chez vous
- **En cas de risque de pénurie ou de pénurie avérée, ne vous précipitez pas dans les magasins. Cela ne ferait qu'engendrer une pénurie de plus longue durée**

Quelles actions sont menées à Rennes ?

En cas de pénurie alimentaire, la proximité d'une agriculture urbaine et d'une offre alimentaire locale riche et diversifiée est une clé pour assurer la résilience du territoire.

— Prévenir

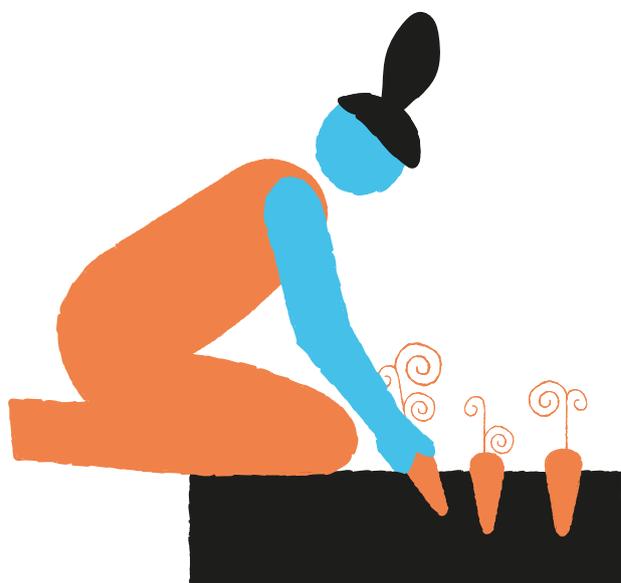
Pour prévenir et réduire le risque de pénurie alimentaire, la Ville de Rennes engage de nombreuses actions visant à améliorer la résilience alimentaire communale.

Le Plan Alimentation Durable 2023-2027 prévoit ainsi, entre autres mesures, la mise en œuvre d'îlots alimentaires durables, la préservation du foncier agricole et naturel, le soutien et le développement de projets d'agriculture vivrière en ville et l'installation de nouveaux paysans via notamment la mise à disposition de foncier, l'essaimage des jardins et vergers nourriciers dans les quartiers ou encore la valorisation de la vente directe et des circuits courts, etc.

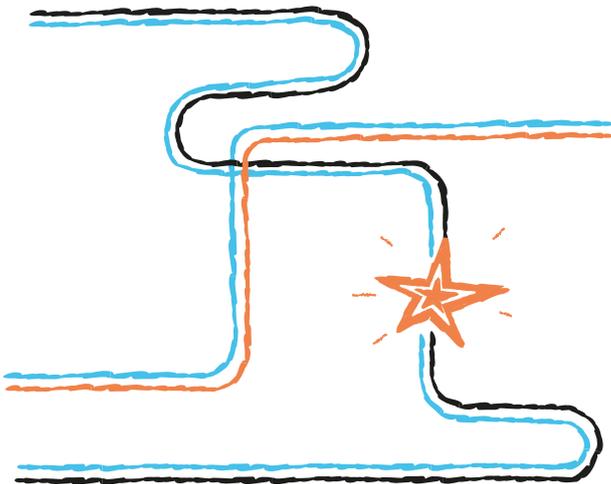
Celui-ci est consultable sur le site de la Ville : metropole.rennes.fr/vers-une-alimentation-durable-pour-tous-rennes et

Pour en savoir +

Plan Alimentaire Durable 2023-2027 consultable sur le site de la Ville : metropole.rennes.fr/vers-une-alimentation-durable-pour-tous-rennes



RUPTURE DURABLE DU ↳ Réseau ÉLECTRIQUE



Si une interruption du réseau électrique peut être le fait d'un phénomène brutal et imprévisible, certaines interruptions peuvent être organisées (délestage) et pilotées par RTE et ENEDIS afin d'en limiter les impacts.

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Surveiller

La production et la consommation d'électricité française font l'objet, par RTE, d'un suivi et d'un dispositif de prévision afin d'identifier les possibles risques de surconsommation par rapport à la capacité de production d'électricité. En cas de consommation supérieure à la production, des coupures ponctuelles (2h), ciblées et tournantes, peuvent être organisées à l'échelle du territoire.

— Gérer l'évènement

Dans le cadre de son Plan de Continuité, la Ville de Rennes a défini une organisation permettant de garantir la continuité de ses services essentiels. Toutefois, certains services pourront être perturbés.

En cas de risque annoncé de coupure, vous en serez alertés et vous serez informés en amont des modifications de fonctionnement des services de la Ville pour la durée de la coupure.

Pour en savoir +

Comment se tenir informé en continu sur les risques de délestage ?

Rendez-vous sur le site : monecowatt.fr pour suivre l'état du réseau électrique Français

En cas d'urgence pour un dépannage électrique contacter le 09 72 67 50 35.

À ne pas solliciter durant un délestage planifié !

LES BONs RÉFLExES



DÈS AUJOURD'HUI

- Privilégiez les heures creuses pour lancer vos appareils électroménagers ou recharger votre véhicule électrique
- Consultez le site monecowatt.fr pour identifier les éco-gestes vous permettant de réduire votre consommation d'électricité
- En cas de risque de tension annoncée sur le réseau : suivez la situation sur le site : monecowatt.fr



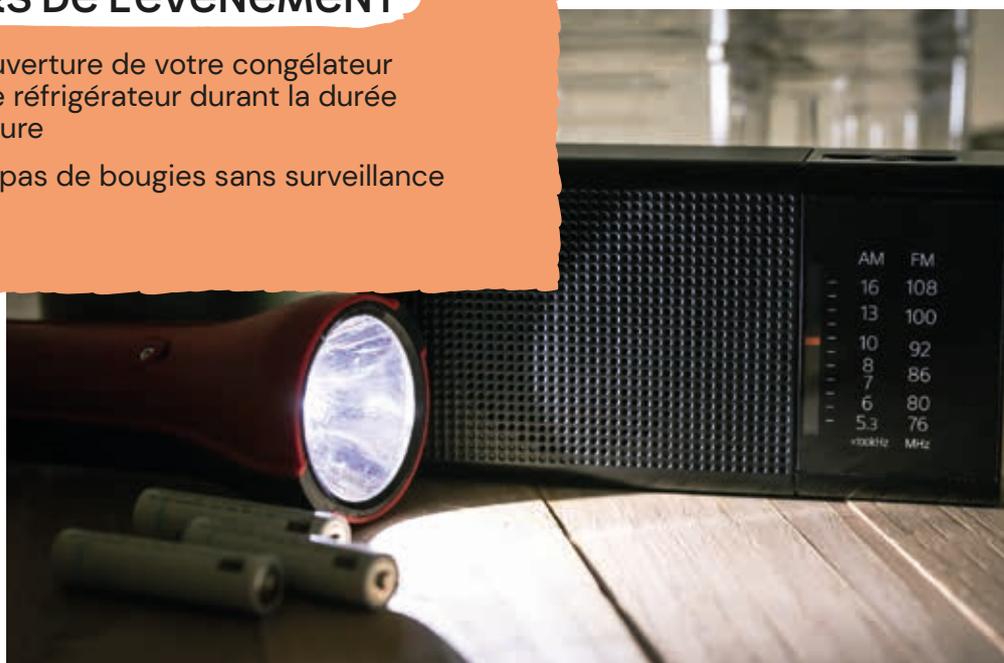
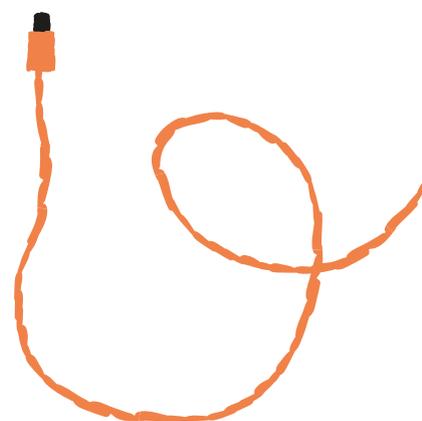
DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE

- Débranchez vos appareils électriques pour éviter qu'ils ne se dégradent lors de la coupure
- Anticipez l'utilisation de vos appareils électriques (laissez portail et volets électriques en position souhaitée)
- Pensez à recharger vos téléphones, PC et autres appareils à batterie si possible en heures creuses



AU COURS DE L'ÉVÈNEMENT

- Limitez l'ouverture de votre congélateur et de votre réfrigérateur durant la durée de la coupure
- Ne laissez pas de bougies sans surveillance



RUPTURE DURABLE DES ↳ Réseaux de COMMUNICATION

Une interruption durable du réseau de communication peut être une conséquence d'un évènement naturel soudain ayant impacté les infrastructures de télécommunications, tout comme la conséquence d'une cyberattaque touchant les opérateurs.

Dans une société de plus en plus interconnectée, les moyens de communication sont un élément clé dont la perte peut engendrer de fortes désorganisations. Leur bon fonctionnement est d'autant plus essentiel en situation de crise.



LES BONS RÉFLEXES



DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE

- En cas de problème sur votre réseau téléphonique, signalez-le par mail à votre opérateur si la situation vous le permet
- En cas d'interruption générale, allumez votre télé et/ou radio pour connaître les consignes à suivre
- Consulter le SMS FR-Alert transmis sur votre smartphone et suivez les consignes des autorités
- Ouvrez vos fenêtres pour entendre les consignes diffusées par mégaphone
- En cas de mise en place de nouveaux numéros d'urgence, informez-en vos voisins

Quelles actions sont menées à Rennes ?

— Prévenir

Les opérateurs doivent assurer un entretien des lignes leur permettant d'offrir un accès permanent et de qualité. Les réseaux sont surveillés en continu.

— Gérer l'évènement

En cas d'interruption, certains Opérateurs d'Importance Vitale (organisations ayant des activités indispensables à la Nation ou présentant un danger pour la sécurité nationale) disposent de réseaux de communications alternatifs dédiés qui resteront en capacité de fonctionner.

La Ville est dotée de plusieurs systèmes de communication redondants, c'est-à-dire permettant de palier l'indisponibilité d'un système par le bon fonctionnement d'un autre.

En cas d'interruption de fonctionnement des numéros d'urgence, vous serez informés par SMS sur votre smartphone, des numéros d'alertes à utiliser. Des Ensembles Mobiles d'Alertes (cf. page 8 - véhicules équipés de mégaphones) pourront être déployés pour vous transmettre les informations et consignes à suivre.

COMMENT ÊTES-VOUS INDEMNISÉ EN CAS DE DOMMAGE ?

Le saviez-vous ?

La couverture d'un sinistre au titre de la garantie "catastrophes naturelles" étant obligatoire, elle existe toujours dans un contrat d'assurance garantissant les dommages aux biens ainsi que dans le contrat d'assurance couvrant un véhicule terrestre à moteur. Elle est soumise à certaines conditions :

→ l'agent naturel doit être la cause déterminante du sinistre et doit présenter une intensité anormale ;

→ l'état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie, doit être constaté par un arrêté interministériel.

Cette garantie est étendue aux pertes d'exploitation, si elles sont couvertes par le contrat d'assurance souscrit par l'assuré.



Les feux de forêts, les tempêtes et les inondations ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle et ne sont assurables que si la garantie a été demandée avec les garanties de base. Vérifiez votre contrat d'assurance !

Pour déclencher ces garanties, un bulletin de météo France (payant) ou un extrait de presse témoignant des inondations, de la vitesse du vent, est nécessaire.

Le processus d'indemnisation

- 01 Déclarez le sinistre à votre assurance dans un délai de 5 jours
- 02 Prenez des photos des dégâts et si possible conserver les biens qui ont été endommagés
- 03 Estimez les dégâts et collectez, si possible, les éléments justificatifs de leur existence surtout s'ils ont péri (factures ou photos prises avant le sinistre)
- 04 Attendez le passage et/ou l'autorisation de l'expert pour nettoyer et vous débarrasser des objets sinistrés
- 05 Adressez l'ensemble des documents de votre déclaration de sinistre à votre assureur par lettre recommandée avec accusé de réception
- 06 Dans le cas où le sinistre est susceptible de relever de la catégorie "catastrophe naturelle", contactez la mairie pour les informer et solliciter une demande de reconnaissance de Catastrophe Naturelle
- 07 Votre commune centralise l'ensemble des déclarations de sinistre et réalise les démarches de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle
- 08 Une réunion inter-ministérielle statue sur un avis favorable ou défavorable. En cas d'avis favorable, un arrêté inter-ministériel est publié dans le Journal Officiel
- 09 Votre commune vous informe qu'un arrêté de Catastrophe Naturelle a été pris sur le périmètre vous concernant
- 10 Après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel et, au cas où vous ne l'auriez pas réalisé avant, vous disposez de 10 jours pour effectuer votre déclaration du sinistre auprès de votre assureur.
- 11 Votre assureur dispose de trois mois pour vous verser le montant de votre indemnisation

RAPPEL DES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales ou spécifiques et adapter son comportement en conséquence.



AVANT

→ Prévoyez un kit d'urgence

Radio portable avec piles ; lampe de poche ; eau potable ; papiers personnels ; médicaments urgents ; couvertures ; vêtements de rechange ; matériel de confinement.

→ Informez-vous en mairie

Des risques encourus ; des consignes de sauvegarde ; du signal d'alerte ; des plans particuliers d'intervention (PPI).

→ Organisez-vous

Discutez en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).



PENDANT

→ Appliquez les consignes de sécurité des autorités

Évacuez ou confinez-vous en fonction de la nature du risque.

→ Informez-vous

Écoutez la radio : les premières consignes seront données sur Radio France.

→ Informez

Les personnes dont vous avez la charge, si nécessaire.

→ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.

→ Ne téléphonez pas

Sauf en cas de danger vital.



APRÈS

→ Informez-vous

Écoutez la radio et respectez les consignes données par les autorités.

→ Informez

Les autorités de tout danger observé.

→ Apportez

Une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées.

→ Mettez-vous

À la disposition des secours.

→ Évaluez

Les dégâts, les points dangereux et éloignez-vous-en.



Vents violents

- Rangez le matériel susceptible d'être emporté par le vent
- Restez éloignés des arbres et espaces boisés
- Ne vous approchez pas des câbles tombés à terre



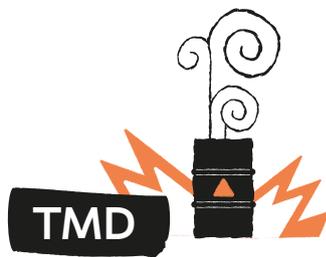
Inondation

- Repérez un espace refuge en hauteur
- Ne vous engagez pas sur une route inondée
- Surélevez les appareils électroménagers et les produits toxiques
- Ne vous rendez pas dans les parkings et sous-sols
- Ne rétablissez pas les réseaux vous-même



Séisme

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau
- Éloignez-vous des bâtiments
- Ne fumez pas
- Ne vous approchez pas des lignes à terre



- Évacuez rapidement la zone
- Transmettez l'alerte en identifiant le produit si possible
- Confinez-vous
- Obstruez les entrées d'air extérieures et arrêtez votre ventilation



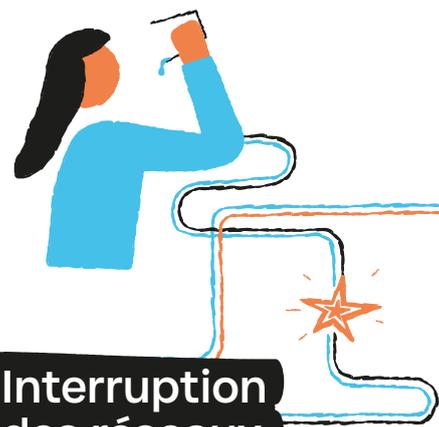
Nucléaire

- Confinez-vous, obstruez toutes les entrées d'air
- Prenez l'iode stable distribué par les autorités



Cyber attaque

- Déconnectez immédiatement votre appareil piraté d'internet et du réseau informatique
- En cas de chantage, ne rappelez pas, ne payez pas
- Ne fournissez jamais votre code confidentiel de carte bancaire
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie
- Rendez-vous sur cybermalveillance.gouv.fr pour connaître la marche à suivre détaillée



Interruption des réseaux

Eau & alimentation

- Ne vous précipitez pas dans les magasins
- Ne constituez pas de stocks au cours de la crise

Électricité

- Anticipez l'utilisation de vos appareils électriques
- Débranchez vos appareils électriques
- Ne laissez pas de bougies sans surveillance

Communication

- En cas de problème sur votre réseau téléphonique, signalez-le, par mail, à votre opérateur si la situation vous le permet
- Allumez votre télé et/ou radio pour connaître les consignes à suivre
- Consulter le SMS FR-Alert transmis sur votre smartphone et suivez les consignes des autorités
- En cas de mise en place de nouveaux numéros d'urgence, informez-en vos voisins

SITES INTERNET ET NUMÉROS UTILES

En cas d'urgence ou d'alerte à donner

Appel d'urgence européen : 112

En cas d'urgence en France
ou dans un pays de l'UE

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

En cas d'incendie, accident
ou péril

Samu : 15

Service d'aide médicale
d'Urgence

Police Nationale : 17

Risque d'agression, violence, vol

Secours pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant des difficultés à parler : 114

(Accessible par SMS ou fax).

À utiliser également dans
une situation ne permettant pas
de parler (ex : prise d'otage)

ENEDIS : 0972 675 035

GRDF – Urgence sécurité Gaz :
0 800 47 33 33

Pour suivre la situation sur les ondes

France Bleu Armorique : 103.1

France Inter : 93.5

France 3 Bretagne

Pour vous informer

Ville de Rennes

02 23 62 10 10

metropole.rennes.fr

Application : "Ici Rennes"

Facebook : Rennes Ville
et Métropole

Instagram :

[rennesvilleetmetropole](https://www.instagram.com/rennesvilleetmetropole)

X : @metropolerennes

X : @rennes_presse du service
presse de RM

Préfecture

ille-et-vilaine.gouv.fr

X : @bretagnegouv

Autres comptes utiles :

@Beauvau_Alerte ;

@gouvernementFR ;

@PoliceNat35 ;

@SDIS35officiel

Météo France

meteofrance.com

Vigicrues

vigicrues.gouv.fr

Malveillance Cyber

cybermalveillance.gouv.fr

Les numéros utiles de mon foyer

Assurance :

Médecin de famille :

École des enfant(s) :

Hôpital :

Autres numéros utiles :



Si les réseaux sociaux permettent
aujourd'hui de communiquer
et de diffuser rapidement des
informations, ils peuvent aussi
relayer de fausses informations.

Diffuser ou relayer de fausses
informations ou des informations
partiellement vraies peuvent
aggraver la gestion de la crise et
mettre des personnes en danger
inutilement.

LES BONS RÉFLEXES

→ Vérifiez toujours la source de
l'information. Trouvez une autre
source fiable sur internet pour
croiser l'information.

→ Utilisez des sites de fact-
checking tels que AFP Factuel, les
décodeurs du Monde ou le "Vrai
ou Faux" publié par Francetvinfo.fr

→ Vidéos et photos ne sont
jamais des preuves en soi.
Elles peuvent aujourd'hui être
aisément retouchées, antidatées,
reléguées ou diffusées hors
contexte. Vérifiez sa source en
copiant-collant l'image dans la
barre de recherche image de
Google ou sur le site TinEye

→ Privilégier les sources
d'informations reconnues
(ministères, revues scientifiques,
ONG...). Les principaux sites et
comptes à consulter vous sont
rappelés ci-contre.

→ Les communications réalisées
par le système d'alerte SMS
seront clairement identifiables.
Vos coordonnées personnelles
ou bancaires ne vous seront
jamais demandées.

→ Ne diffusez jamais
une information non vérifiée
au préalable !

La Réserve COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

**Vous avez envie d'aider ?
Vous souhaitez participer activement
à la sensibilisation de la population et à
l'assistance aux sinistrés en cas de crise ?**

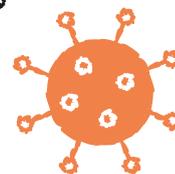
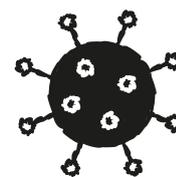
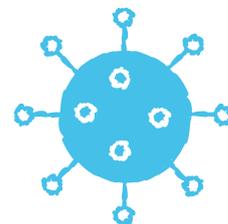
Venez nous rejoindre !

Début 2025, la Ville de Rennes, s'engagera
dans la mise en place d'une réserve communale
de sécurité civile.

**Vous êtes intéressé ?
Vous souhaitez en savoir plus et être informés
en avant-première ?**

Contactez-nous à l'adresse mail suivante :
RCSC@ville-rennes.fr





 **Ville de
RENNES**

© **Création graphique** : Pollen Studio

Impression : Imprimerie de Rennes Métropole,
labellisée Imprim'vert, septembre 2024

© **Photos** :

p.3 : Julien Mignot, Arnaud Loubry •
p.10 : Gwengoaat • p.12 : Elizabeth Lein •
p.14 : Anne-Cécile Esteve • p.16 : Arnaud Loubry •
p.18 : Julien Mignot • p.21 : Jean-François BOTREL,
Archives de Rennes, 10 Z 289 • p.22 : Julien Mignot •
p.23 : mustafabilgesatkin • p.26 : Bjoern Wylezich •
p.28 : OlyaSolodenko • p.30 : Arnaud Loubry •
p.31 : FatCamera • p.32 : Julien Mignot •
p.33 : Arnaud Loubry • p.34 : stevecoleimages •
p.36 : Arnaud Loubry • p.37 : spyarm •
p.39 : Christophe Le Devehat • p.40 : RapidEye •
p.41 : Narong KHUEANKAEW • p.42 : audriusmerfeldas •
p.44 : Thurtell • p.45 : shironagasukujira •
p.46 : alejandro princiato

